



Création de votre Document Unique (DUERP)



Objectifs

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est obligatoire depuis 2001. Il permet au chef d'entreprise de mettre en place une politique de prévention. Il s'agit de définir et d'évaluer les risques et dangers des salariés dans toutes les situations de travail. Des actions doivent ensuite être imaginées pour diminuer voire éliminer le risque quand c'est possible.

Notre prestation fournira à votre établissement un DUERP complet et adapté à votre structure.

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Répondre à la réglementation en vigueur ;
- ⇒ Fournir à votre établissement un Document Unique (DUERP) complet avec une évaluation des risques professionnels spécifique à votre établissement ;
- ⇒ Aider votre société à mettre en place une politique de prévention efficace ;
- ⇒ Proposer un plan d'action pour améliorer la santé et la sécurité au travail de vos salariés.



Public visé

Public :

- ⇒ Toutes les entreprises ayant au moins 1 salarié, quelque soit la nature de leurs activités.



Méthodes utilisées

- ⇒ Création d'une documentation entièrement personnalisée et adaptée aux besoins et objectifs de votre établissement ;
- ⇒ Intégration de vos contraintes techniques et opérationnelles et prise en compte de vos documents existants ;
- ⇒ Vérification de l'efficacité du DUERP sur site avant remise finale des documents ;
- ⇒ Accompagnement possible pour la mise en place et le suivi de plans d'action ;
- ⇒ Proposition de formation(s) suite à la mise en place du DUERP dans votre établissement afin de sensibiliser votre personnel.



Offre proposée

Durée : A définir en fonction de la taille de votre structure

Tarif : 1 500 à 4 000 €

